

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de Ruelisheim  
de la séance du 28 janvier 2025**

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures et trente minutes, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie de Ruelisheim, sous la présidence de Monsieur le Maire, DUSSOURD Francis.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :** FAIVRE Jean-Michel ; Adjoint, MONGIN Paulette ; Adjointe, NICOLOSI Nathalie, Adjointe ; SCHIRCK Damien ; Adjoint, GIRARD Francis ; Adjoint, VOGEL Maurice, RAMUNDI Robert, FUCHEY Françoise ; FRARE Francis, KOEGLER Sabine ; NISSELIÉ Michael.

**Absent(e)(s) :**

Monsieur Ghislain PETERSCHMITT  
Madame Alexia SOUBAYA

**Excusé(e)(s) :**

Madame Valérie BOTTLAENDER  
Madame Pascal VOGT

**Ont donné procuration :**

Madame Corinne SCHMUCK à Madame Nathalie NICOLOSI  
Madame Laurence COLARD à Madame Paulette MONGIN

**Assiste à la séance :**

LARGER Delphine, Directeur général des Services, désignée secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire** souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et à la presse.  
Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 19 décembre 2024,
2. Marché public – Attribution du marché « rénovation du complexe sportif à Ruelisheim »
3. Marché public – Attribution du marché « restructuration partielle et extension de la caserne CPI »
4. Acquisition de parcelles rue de l'église
5. Prévoyance - Renouvellement de la convention au 1<sup>er</sup> janvier 2026
6. Compte-Rendu des décisions par le Maire suivant les délégations consenties par le Conseil Municipal,
7. Intervention des Délégués Communautaires,
8. Divers.

*Monsieur le Maire communique différentes informations aux membres du Conseil Municipal à savoir :*

- **AGENDA :**

Ci-joint, le calendrier des manifestations à venir. A retenir :

- Dimanche 02/02/2025 – commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de Ruelisheim

### **POINT 1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 19 décembre 2024,**

Monsieur le Maire Présente le procès-verbal de ladite séance en redonnant lecture de l'ordre du jour. Il le soumet à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**POINT 2. Marché public – attribution du marché « rénovation du complexe sportif à Ruelisheim »**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 juillet 2024 par laquelle le Conseil Municipal l'a autorisé à lancer le marché de travaux relatif à « la rénovation du complexe sportif à Ruelisheim » et explique au Conseil Municipal que la date limite de réception des offres avait été fixée au 09 décembre 2024 -12h00.

6 candidats ont formulé une offre pour le lot 1 : démolition – dépose – gros œuvre

10 candidats ont formulé une offre pour le lot 2 : plâtrerie – faux-plafonds

2 candidats ont formulé une offre pour le lot 3 : menuiserie intérieure

1 candidat a formulé une offre pour le lot 4 : plomberie sanitaire – CVC

4 candidats ont formulé une offre pour le lot 5 : électricité


6 candidats ont formulé une offre pour le lot 6 : carrelage/faïence

4 candidats ont formulé une offre pour le lot 7 : peinture nettoyage

4 candidats ont formulé une offre pour le lot 8 : aménagements extérieurs – réseaux enterrés

1 candidat a formulé une offre pour le lot 9 : serrurerie.

Tableau récapitulatif des offres avant négociation :

RUE LISHEIM																	E. VOGT 23205										
23205 - Rénovation des vestiaires-sanitaires et mise en conformité des accès - Complexe sportif Edmond Vogt à RUE LISHEIM																	SHA		237,00 m²								
Rue de l'III 68270 RUE LISHEIM																	GESTION GLOBALE DE L'AFFAIRE										
maître d'œuvre 																	Nb de Lots		1								
Surf. Moy. LOG/SHA																	237,00										
Complexe sportif E. VOGT																	MOINS DISANTS OU MARCHES	Objectif Estimé AO	Ecart budget AO	Ratios M/SHA	Ratios U/LOGT						
ENTREPRISE	MONTANT	ENTREPRISE	MONTANT	ENTREPRISE	MONTANT	ENTREPRISE	MONTANT	ENTREPRISE	MONTANT	ENTREPRISE	MONTANT	ENTREPRISE	MONTANT	ENTREPRISE	MONTANT	ENTREPRISE	MONTANT										
01	DEMOLITION - DEPOSE - GROS-ŒUVRE	ZENNA	48 398,00	DEGANIS	28 149,01	BIGBTP	62 650,15	SFC FOUR CONSTR	41 925,30	ORALEST MAURUTIC	24 317,10	CREATE	23 871,50					23 871,50	36 180,00	-12 308,50	101	23 872					
02	PLATRERIE FAUX- PLAFONDS	IDRAH	21 742,17	STEPEC	21 742,17	PERFECT		SAS MARQUES	28 821,00	NICOLETTA	27 220,30	OLRY CLOISON	18 414,00	MEYER ISOLATION	17 513,50	REATECH	23 980,00	17 513,50	22 940,00	-5 446,50	74	17 514					
03	MENUISERIE INTERIEURE	SIBOLD	75 194,87	KLEIN-HENNY P.	63 919,00													63 919,00	45 900,00	18 019,00	270	63 919					
04	PLOMBERIE SANITAIRE - CVC	VONTHRON	84 353,20															84 353,20	59 630,00	24 723,20	356	84 353					
05	ELECTRICITE	CEGELEC	105 070,88	EFFAGE ENERGIE	83 500,00	SUNDGAU ELECTRICITE	79 307,47	VONTHRON	67 892,81									67 892,81	28 280,00	39 612,81	286	67 893					
06	CARRELAGE FAIENCE	HARMONY	50 063,30	MULTISOLS	57 284,00	DIPOL	39 966,50	UNIVERSOLS	45 532,30	MULTIMURS	55 926,95	BURGER	58 443,50					39 966,50	39 450,00	516,50	169	39 967					
07	PEINTURE - NETTOYAGE	MAMBRE	10 883,20	HEINRICH SCHMID	8 856,84	NICOLETTA	19 291,64	MSP	14 199,57									8 856,84	13 380,00	-4 523,16	37	8 857					
08	AMENAGEMENTS EXTERIEURS - RESEAUX ENTERRES	ID VERDE	169 051,91	COLAS	170 100,79	TP SCHNEIDER	149 052,61	THIERRY MULLER	158 768,30									149 052,61	99 040,00	50 012,61	629	149 053					
09	SERRURERIE	ROMAN	16 953,00															16 953,00	6 600,00	10 353,00	72	16 953					
																	COÛT TOTAL BATIMENTS H.T.		472 378,96	351 420,00	120 958,96	1 993,16	472 378,96				
																	m²/SH/CE		1 993,16	1 482,78	510,38						
ENTREPRISE	MONTANT	Entrep.	Montant	Entrep.	Montant	Entrep.	Montant	Entrep.	Montant	Entrep.	Montant	Entrep.	Montant	Entrep.	Montant	Entrep.	Montant	MOINS DISANTS OU MARCHES	Objectif Estimé AO	Ecart budget	Ratios M/SHA	Ratios U/LOGT					
																	TOTAL EXTERIEURS										
																	COÛT GLOBAL OPERATION		472 378,96	351 420,00							
																	ECART PAR RAPPORT AU BUDGET A.O.		Ecart =	120 958,96	1 482,78	1 993,16	472 378,96				
																	BE FLUIDES - THERM-D		MIEUX DISANTS		MARCHES						

Au vu du classement obtenu et du montant des offres les mieux-disantes aboutissant à un marché global de 472 824.56 € HT (bien supérieur au montant arrêté à l'APD de 351 420.00 €), Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le cabinet ARPEN a proposé une négociation avec modification de certaines prestations avec les trois premiers candidats les mieux classés par lot afin de tenter d'obtenir de meilleures offres, et ce, conformément à l'article 9 du Règlement de la consultation.

Cette phase de négociation a démarré le 13 janvier 2025 via la plateforme « safetender » et s'est achevée le lundi 20 janvier 2025 à 12h00, date limite de réponse pour les entreprises sollicitées.

6 candidats ont formulé une offre pour le lot 1 : démolition – dépose – gros œuvre

10 candidats ont formulé une offre pour le lot 2 : plâtrerie – faux-plafonds

2 candidats ont formulé une offre pour le lot 3 : menuiserie intérieure

1 candidat a formulé une offre pour le lot 4 : plomberie sanitaire – CVC

4 candidats ont formulé une offre pour le lot 5 : électricité


6 candidats ont formulé une offre pour le lot 6 : carrelage/faïence

4 candidats ont formulé une offre pour le lot 7 : peinture nettoyage

4 candidats ont formulé une offre pour le lot 8 : aménagements extérieurs – réseaux enterrés

1 candidat a formulé une offre pour le lot 9 : serrurerie

Tableau récapitulatif des offres *après* négociation :

RUE LISHEIM		23205 - Rénovation des vestiaires-sanitaires et mise en conformité des accès - Complexe sportif Edmond Vogt à RUE LISHEIM																E. VOGT 23205					
Rue de l'III 68270 RUE LISHEIM		GESTION GLOBALE DE L'AFFAIRE														SHA		237,00 m²					
		maître d'œuvre				Nb de Lots		1		Surf. Moy. LOG/SHA		237,00											
Complexe sportif E. VOGT		ENTREPRISE	MONTANT	ENTREPRISE	MONTANT	ENTREPRISE	MONTANT	ENTREPRISE	MONTANT	ENTREPRISE	MONTANT	ENTREPRISE	MONTANT	ENTREPRISE	MONTANT	ENTREPRISE	MONTANT	MOINS DISANTS OU MARCHES	Objectif Estimé AO	Ecart budget AO	Ratios M <sup>2</sup> SHA	Ratios U/LOGT	
01	DEMOLITION - DEPOSE - GROS-ŒUVRE	ZENNA	IC 48398	DEGANIS	28 937,00	BIGBIP	IC 62690.15	GFC FOUR CONSTR.	46 060,48	FORALEST MAURITO	24 908,76	CREATE	23 871,50					24 908,76	36 180,00	-11 271,24	105	24 909	
02	PLATRIERIE FAUX- PLAFONDS	IDRAH	non conforme NC	STEPEC	22 203,13	PERFECT	NC	SAS MARQUES	29 497,00	NICOLETTA	27 695,35	OLRY CLOSON	18 900,00	MEYER ISOLATION	17 513,50	REATECH	24 205,00	17 513,50	22 960,00	-5 446,50	74	17 514	
03	MENAGERIE INTERIEURE	SIBOLD	53 126,02	KLENNENNY P	49 188,20													49 188,20	45 900,00	3 288,20	208	49 188	
04	FLOMBERIE SANITAIRE - CYC	VONTHRON	79 216,19															79 216,19	59 630,00	19 586,19	334	79 216	
05	ELECTRICITE	CEGELEC	105 070,88	EFFAGE ENERGIE	83 500,00	SUNDGAU ELECTRICITE	79 307,47	VONTHRON	67 892,81									67 892,81	28 280,00	39 612,81	286	67 893	
06	CARRELAGE FAIENCE	HARMONY	50 063,30	MULTISOLS	57 284,00	DIPOL	39 966,50	UNIVERSOLS	45 532,30	MULTIMURS	53 183,70	BURGER	56 719,00					39 966,50	39 450,00	516,50	169	39 967	
07	PEINTURE - NETTOYAGE	MAMBRE	11 107,20	HEINRICH SCHMID	8 856,84	NICOLETTA	19 739,45	MSP	13 700,00									8 856,84	13 380,00	-4 523,16	37	8 857	
08	AMENAGEMENTS EXTERIEURS - RESEAUX ENTERRES	ID VERDE	124 540,39	COLAS	132 674,49	GCM SUD ALSACE (exIP SCHNEIDER)	108 975,80	THIERRY MULLER	111 936,30									108 975,80	99 040,00	9 935,80	460	108 976	
09	SERRURERIE	ROMAN	14 953,00															14 953,00	6 600,00	10 353,00	72	14 953	
																	COÛT TOTAL BATIMENTS H.T.		413 471,60	351 420,00	62 051,60	1 744,61	413 471,60
																	m²/SH/CE		1 744,61	1 482,78	261,82		
		ENTREPRISE	MONTANT	Entrep.	Montant	Entrep.	Montant	Entrep.	Montant	Entrep.	Montant	Entrep.	Montant	Entrep.	Montant	Entrep.	Montant	MOINS DISANTS OU MARCHES	Objectif Estimé AO	Ecart budget	Ratios M <sup>2</sup> SHA	Ratios U/LOGT	
																	TOTAL EXTERIEURS						
																	COÛT GLOBAL OPERATION		413 471,60	351 420,00			
																	ECART PAR RAPPORT AU BUDGET A.O.		Ecart =	62 051,60	1 482,78	1 744,61	413 471,60

Au vu du classement obtenu via les critères de sélection prévus au Règlement de la consultation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les entreprises les mieux-disantes par lot, à savoir :

Lot 1 : démolition- dépose- gros œuvre : FORALEST :	24 908.76 € HT
Lot 2 : plâtrerie – faux-plafonds : MEYER ISOLATION :	17 513.50 € HT
Lot 3 : menuiserie intérieure : KLEINHENNY :	49 188.20 € HT
Lot 4 : plomberie sanitaire CVC : VONTHRON :	79 216.19 € HT
Lot 5 : électricité : VONTHRON :	67 892.81 € HT
Lot 6 : carrelage – faïence : DIPOL :	39 966.50 € HT
Lot 7 : peinture – nettoyage : HEINRICH SCHMID :	8 856.84 € HT
Lot 8 : aménagements extérieurs : GCM SUD ALSACE :	108 975.80 € HT
Lot 9 : serrurerie : ROMAN :	16 953.00 € HT

**L'annexe relative à l'analyse des offres est jointe à la présente.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- ▣ **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire,
- ▣ **DECIDE** d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes selon les critères d'évaluation prévus au Règlement de la Consultation.
- ▣ **VALIDE** un montant total de travaux HT à 413 471.60 HT
- ▣ **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au BUDGET PRIMITIF 2025
- ▣ **Autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces du marché et tout acte y afférent.

▪ **Détails du vote : approuvé à l'unanimité**  
**13 voix POUR - 1 ABSTENTION /18.**

### **POINT 3. Marché public – attribution du marché « restructuration partielle et extension de la caserne CPI de Ruelisheim »**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 juillet 2024 par laquelle le Conseil Municipal l'a autorisé à lancer le marché de travaux relatif à « la restructuration partielle et extension du CPI à Ruelisheim » et explique au Conseil Municipal que la date limite de réception des offres avait été fixée au 07 novembre 2024 -12h00.

Une deuxième délibération a été votée lors du Conseil Municipal du 19 septembre 2024 pour valider un nouvel Avant Projet Définitif arrêté à la somme de 732 400.00 € HT, options comprises.

A l'issue de la consultation, nous avons reçu les offres comme suit :

3 candidats ont formulé une offre pour le lot 1 : désamiantage-démolition

7 candidats ont formulé une offre pour le lot 2 : démolition/curage – gros-œuvre et VRD  
4 candidats ont formulé une offre pour le lot 3 : charpente bois  
5 candidats ont formulé une offre pour le lot 4 : échafaudages  
1 candidat a formulé une offre pour le lot 5 : étanchéité- couverture - zinguerie  
8 candidats ont formulé une offre pour le lot 6 : isolation thermique extérieure  
2 candidats ont formulé une offre pour le lot 7 : menuiserie extérieure PVC  
2 candidats ont formulé une offre pour le lot 8 : serrurerie  
2 candidats ont formulé une offre pour le lot 9 : porte sectionnelle  
7 candidats ont formulé une offre pour le lot 10 : plâtrerie – isolation – faux-plafonds  
2 candidats ont formulé une offre pour le lot 11 : électricité - CF  
2 candidats ont formulé une offre pour le lot 12 : chauffage – ventilation – sanitaire  
1 candidat a formulé une offre pour le lot 13 : infiltrométrie  
3 candidats ont formulé une offre pour le lot 14 : menuiserie intérieure bois  
5 candidats ont formulé une offre pour le lot 15 : carrelage-faïence  
3 candidats ont formulé une offre pour le lot 16 : revêtements de sols souples  
7 candidats ont formulé une offre pour le lot 17 : peinture

Les offre des entreprises les mieux-disantes pour chaque lot à l'issue de la consultation sont les suivantes :



## Tableau récapitulatif des offres mieux disantes avant négociation :

N°	DESIGNATION	ESTIMATION (€ HT)	ESTIMATION OPTION (€ HT)	ENTREPRISE MIEUX DISANTE après vérification	OFFRE BASE (€ HT) entreprise mieux-disante	OFFRE OPTION (€ HT) entreprise mieux-disante	Nbre	Ecart offre base/estimation	
1	DESAMIANTAGE - DEMOLITION	14 000		PREMYS AGENCE FERRARI	19 075,00		3	36,25%	5 075,00
2	DEMOLITION CURAGE - GROS-ŒUVRE - VRD	228 000		CREATE	254 000,00		7	11,40%	26 000,00
3	CHARPENTE BOIS	15 000		SOGYCOBOIS	8 555,07		4	-42,97%	-6 444,93
4	ECHAFAUDAGES	12 500		TECHNIC ECHAF	11 431,25		5	-8,55%	-1 068,75
5	ETANCHEITE - COUVERTURE - ZINGUERIE	52 000		ARKEDIA OLRV	44 692,00		1	-14,05%	-7 308,00
6	ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE	55 000		SOCIETE IME	53 995,93		8	-1,83%	-1 004,07
7	MENUISERIE EXTERIEURE PVC	25 700		ACTIFEN	24 996,00		2	-2,74%	-704,00
8	SERRURERIE	18 000		FERRONNERIE D'ART MARY	19 416,00		2	7,87%	1 416,00
OPTION - Enseigne par lettrage *			4 500,00			2 700,00		-40,00%	-1 800,00
9	PORTE SECTIONNELLE	14 500		RECORD PORTES AUTOMATIC	14 200,00		2	-2,07%	-300,00
10	PLATRERIE - ISOLATION - FAUX PLAFONDS	45 600		TEIXEIRA	47 122,80		7	3,34%	1 522,80
11	ELECTRICITE - CF	70 000		ELECTRICITE VINCENTZ	95 365,00		2	36,24%	25 365,00
OPTION 1 - Prise pour groupe électrogène mobile			2 150,00			2 660,68		23,75%	510,68
OPTION 2 - Alarme intrusion			5 340,00			4 408,86		-17,44%	-931,14
OPTION 3 - Gestion des accès *			3 500,00			16 537,70		372,51%	13 037,70
OPTION 4 - Installation de recharge véhicules électriques			3 500,00			2 658,37		-24,05%	-841,63
12	CHAUFFAGE VENTILATION SANITAIRE	96 700		JAENICKE	89 652,35		2	-7,29%	-7 047,65
13	INFILTROMETRIE	1 200		SOCOTEC CONSTRUCTION	1 730,00		1	44,17%	530,00
14	MENUISERIE INTERIEURE BOIS	29 000		LIGNE BOIS	24 609,00		3	-15,14%	-4 391,00
OPTION 1 - Casiers vestiaires *			14 000,00			9 520,00		-32,00%	-4 480,00
OPTION 2 - Intégration des cylindres électroniques			250,00			152,00		-39,20%	-98,00
15	CARRELAGE FAIENCE	16 500		DIPOL	13 338,00		5	-19,16%	-3 162,00
16	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	2 200		MULTISOLS	2 362,00		3	7,36%	162,00
17	PEINTURE	12 000		MSP PEINTURE	9 034,20		7	-24,72%	-2 965,80
OPTION - Nettoyage de mise en service *			2 500,00			1 200,00		-52,00%	-1 300,00
TOTAL HT (€)		707 900			733 574,60		64	3,63%	25 674,60
TOTAL HT (€) AVEC OPTIONS VALIDEES A L'APD		732 400				763 532,30		4,25%	31 132,30

\* OPTIONS VALIDEES A L'ISSUI DE L'APD

Cependant, au vu du classement obtenu via les critères de sélection prévus au Règlement de la consultation, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le cabinet KOESLER et ROCHELLE MAZO a proposé une négociation avec les trois premiers candidats les mieux classés par lot afin de tenter d'obtenir de meilleures offres, et ce, conformément à l'article 4.4 du Règlement de la consultation.

Cette phase de négociation a démarré le 10 décembre 2024 via la plateforme « safetender » et s'est achevée le 12 décembre 2024 à 12h00, date limite de réponse pour les entreprises sollicitées (pour tous les lots sauf le lot 2 et le lot 11).

En effet, le lot n° 2 a été déclaré « sans suite » en raison d'une non-conformité par rapport à l'étude de sol et le lot n° 14 a été déclaré « infructueux » en raison du montant des deux offres sur ce lot, supérieur à l'estimation.

Ces deux lots ont donc été relancés pour une nouvelle consultation dès le 17 décembre 2024 pour une remise des offres le jeudi 23/01/2025 à 12h00.

A l'issue de la phase de négociation et de la phase de relance du lot 2 et du lot 11, nous obtenons les offres les mieux-disantes suivantes :

Tableau récapitulatif des offres mieux disantes *après* négociation et *reconsultation* des lots 2 et 11 :

N°	DESIGNATION	ESTIMATION (€ HT)	ESTIMATION OPTION (€ HT)	ENTREPRISE MIEUX DISANTE après vérification	OFFRE BASE (€ HT) entreprise mieux-disante	OFFRE OPTION (€ HT) entreprise mieux-disante	Nbre	Ecart offre base/estimation	
1	DESAMIANTAGE - DEMOLITION	14 000		PREMYS AGENCE FERRARI	19 075,00		3	36,25%	5 075,00
2	DEMOLITION CURAGE - GROS-ŒUVRE - VRD	228 000		CREATE	276 147,93		11	21,12%	48 147,93
3	CHARPENTE BOIS	15 000		ARKEDIA OLRV	14 058,90		4	-6,27%	-941,10
4	ECHAFAUDAGES	12 500		TECHNIC ECHAF	10 850,00		5	-13,20%	-1 650,00
5	ETANCHEITE - COUVERTURE - ZINGUERIE	52 000		ARKEDIA	43 000,00		1	-17,31%	-9 000,00
6	ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE	55 000		SOCIETE IME	47 903,50		8	-12,90%	-7 096,50
7	MENUISERIE EXTERIEURE PVC	25 700		ACTI'FEN	24 996,00		2	-2,74%	-704,00
8	SERRURERIE	18 000		FERRONNERIE D'ART MARY	19 416,00		2	7,87%	1 416,00
OPTION - Enseigne par lettrage *			4 500,00			2 584,00		-42,58%	-1 916,00
9	PORTE SECTIONNELLE	14 500		RECORD PORTES AUTOMATIC	13 600,00		2	-6,21%	-900,00
10	PLATRERIE – ISOLATION - FAUX PLAFONDS	45 600		TEIXEIRA	44 766,66		7	-1,83%	-833,34
11	ELECTRICITE - CF	70 000		OMNI	73 945,50		3	5,64%	3 945,50
OPTION - Gestion des accès *			3 500,00			6 417,00		83,34%	2 917,00
12	CHAUFFAGE VENTILATION SANITAIRE	96 700		LABEAUNE JMC	89 121,97		2	-7,84%	-7 578,03
13	INFILTROMETRIE	1 200		SOCOTEC CONSTRUCTION	1 690,00		1	40,83%	490,00
14	MENUISERIE INTERIEURE BOIS	29 000		LIGNE BOIS	24 122,06		3	-16,82%	-4 877,94
OPTION 1 - Casiers vestiaires *			14 000,00			9 340,00		-33,29%	-4 660,00
OPTION 2 - Intégration des cylindres électroniques			250,00			149,20		-40,32%	-100,80
15	CARRELAGE FAIENCE	16 500		DIPOL	13 338,00		5	-19,16%	-3 162,00
16	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	2 200		MULTISOLS	2 362,00		3	7,36%	162,00
17	PEINTURE	12 000		MSP PEINTURE	11 318,99		7	-5,68%	-681,01
OPTION - Nettoyage de mise en service *			2 500,00			1 140,00		-54,40%	-1 360,00
TOTAL HT (€)		707 900			729 712,51		69	3,08%	21 812,51
TOTAL HT (€) AVEC OPTIONS			732 400			749 342,71	**	2,31%	16 942,71

Au vu du classement obtenu via les critères de sélection prévus au Règlement de la consultation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les entreprises les mieux-disantes par lot, à savoir :

Lot 1 : désamiantage – démolition : PREMYS AGENCE FERRARI :	19 075.00 € HT
Lot 2 : démolition curage - gros œuvre- VRD : CREATE :	276 147.93 € HT
Lot 3 : charpente bois : ARKEDIA OLRVY :	14 058.90 € HT
Lot 4 : échafaudages : TECHNIC ECHAF :	10 850.00 € HT
Lot 5 : étanchéité – couverture – zinguerie : ARKEDIA :	43 000.00 € HT
Lot 6 : isolation thermique extérieure : SOCIETE IME :	47 903.50 € HT
Lot 7 : menuiserie extérieure PVC : ACTI FEN :	24 996.00 € HT
Lot 8 : serrurerie : FERRONNERIE D'ART MARY : 19 416.00 € HT + 2 584.00 € HT d'option, soit 22 000.00 € HT	
Lot 9 : porte sectionnelle : RECORD PORTES AUTOMATIQUES :	13 600.00 € HT
Lot 10 : plâtrerie -isolation - faux plafonds : TEIXEIRA :	44 766.66 € HT
Lot 11 : électricité- CF : OMNI : 73 945.50 € HT + 6 417.00 € HT d'option, soit 80 362.50 € HT	
Lot 12 : chauffage – ventilation sanitaire : LABEAUNE JMC :	89 121.97 € HT
Lot 13 : infiltrométrie : SOCOTEC CONSTRUCTION :	1 690.00 € HT
Lot 14 : menuiserie intérieure bois : LIGNE BOIS : 24 122.06 € HT + 9 340 € HT + 149.20 € HT d'option, soit 33 611.26 € HT	
Lot 15 : carrelage faïence : DIPOL :	13 338.00 € HT
Lot 16 : revêtement de sols souples : MULTISOLS :	2 362.00 € HT
Lot 17 : peinture :MSP PEINTURE : 11 318.99 € HT + 1 140.00 € HT d'option, soit 12 458.99 € HT	

L'annexe relative à l'analyse des offres est jointe à la présente

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré,

- ▣ **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire,
- ▣ **DECIDE** d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises citées ci-dessus,
- ▣ **VALIDE** un montant total de travaux à **749 342.71 € HT**,
- ▣ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2025,
- ▣ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces des marchés et tout acte y afférant.

▪ **Détails du vote : approuvé à l'unanimité**  
**14 voix POUR/18.**

#### **POINT 4. Acquisition de parcelles rue de l'église,**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 11 juillet 2024 concernant l'acquisition de plusieurs parcelles rue de l'église à Ruelisheim et explique au Conseil Municipal qu'il convient de reprendre cette délibération (comme cela avait été annoncé lors du dernier conseil) en y apportant quelques précisions, notamment la notification de l'avis des domaines et le découpage définitif du futur projet.

Monsieur le Maire rappelle que l'acquisition de ces parcelles va permettre la construction d'un nouveau périscolaire, rendu nécessaire par la hausse de la population attendue, compte tenu des nouveaux lotissements en cours de construction dans le village.

Monsieur le Maire rappelle également que la compétence du service périscolaire appartient à M2A et que c'est M2A qui supportera les frais de construction de la nouvelle structure à hauteur de 80 % (les 20% restant étant à la charge de la commune), charge à la commune de fournir le terrain.

Aussi,

VU le PV d'arpentage du géomètre AGE en date du 20/09/2024,

VU l'estimation domaniale en date du 22/10/2024,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles suivantes pour un total de 14.82 ares à l'immobilier JOFFRE situé à RIEDISHEIM pour un montant total de 340 860.00 €.

Il s'agit des parcelles suivantes :

Section 1 – parcelle 242/63 de 4.79 ares,

Section 1 – parcelle 243/63 de 4.51 ares,

Section 1 – parcelle 244/63 de 3.97 ares

Section 1 – parcelle 248/63 de 1.36 ares

Section 1 – parcelle 247/63 de 0.19 ares

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- ▣ Valide l'acquisition de cette future surface constructible de 14.82 ares au prix de 23 000.00 € l'are soit 340 860.00 € au groupe immobilier JOFFRE situé à RIEDISHEIM.
- ▣ Dit que les frais d'acte seront à la charge de la commune
- ▣ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférant

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

**14 voix POUR/18.**

*Monsieur le Maire précise qu'un emprunt sera nécessaire pour équilibrer le budget 2025.*

*L'achat de ce terrain à 350 000.00 € + les dépassements sur les deux marchés de travaux validés ce soir, soit environ 500 000.00 €, n'étaient effectivement pas prévus au BP 2025 dans nos prévisions du mandat.*

**POINT 5. Prévoyance – renouvellement de la convention au 1<sup>er</sup> janvier 2026**

**Protection Sociale Complémentaire – mandatement du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local et lancer la procédure de marché public en vue de conclure une convention de participation en matière de prévoyance.**

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique a lancé le chantier de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC).

Cette ordonnance a introduit le caractère obligatoire de la participation des collectivités au financement des garanties de PSC, destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès, auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Cette participation peut intervenir, au titre des contrats et règlements remplissant la condition de solidarité prévue à l'article L827-3 du CGFP :

- soit à titre de contrats et règlements pour lesquels un label a été délivré dans les conditions prévues à l'article L310-12-2 du Code des assurances ;
- soit dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation d'une durée de six ans.

La réforme de la PSC n'est, à ce jour, pas finalisée. Le dispositif réglementaire devrait être amené à se renforcer compte tenu des dispositions actées dans l'accord national collectif portant réforme de la PSC des agents publics territoriaux signé le 11 juillet 2023 entre les employeurs territoriaux et les organisations syndicales représentatives au CSFPT.

Pour être pleinement effectif, cet accord appelle une transposition législative et réglementaire.

Les conventions de participation sur le risque prévoyance doivent respecter les garanties minimales prévues par le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023, propose de revoir les minimums de garanties couvertes qui constitueront l'éventuel nouveau panier de référence et de réévaluer la participation minimum de l'employeur à hauteur de 50 % au minimum de la cotisation de l'agent, dans le cas d'une souscription d'un contrat collectif à adhésion obligatoire.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) a mis en place, au titre du risque prévoyance, deux conventions de participation successives. La convention de participation en cours arrive à son terme le 31 décembre 2025.

Aussi, dans cette continuité et conformément aux dispositions de l'article L827-7 du CGFP, le CDG 68 a décidé de mettre en œuvre, pour le compte des collectivités et établissements affiliés de son ressort, un marché public afin de choisir un organisme compétent au sens de l'article L827-5 du CGFP et conclure avec celui-ci, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, une convention de participation portant sur la garantie prévoyance.

Le CDG 68 a fait le choix d'anticiper en partie la transposition normative de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 en lançant une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux de l'ensemble des collectivités et établissements affiliés du département, sur la base de sa compétence de négociation prévue par l'article L224-3 du CGFP pour les collectivités ne disposant pas d'un comité social territorial.

L'objectif de cette négociation est la conclusion d'un accord collectif local fixant les orientations du dossier de consultation des entreprises destiné à :

- répondre au plus près des besoins en couverture d'assurance des agents ;
- offrir un haut degré de protection du maintien de salaire à un coût maîtrisé ;
- assurer un pilotage du contrat collectif d'assurance dans le respect du dialogue social.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance.

À l'issue de cette procédure de consultation, la **commune de Ruelisheim** conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRE,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale

complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

Vu la délibération du CDG 68 en date du 26 mars 2024 approuvant le renouvellement de la convention de participation sur le risque Prévoyance à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

Vu la délibération du CDG 68 en date du 15 octobre 2024 approuvant le lancement d'une démarche visant à conclure un accord collectif local sur le risque Prévoyance pour les employeurs territoriaux qui le souhaitent ;

Vu l'avis du Comité social territorial placé auprès du CDG 68 en date du 26 novembre 2024 ;

Considérant l'intérêt de confier la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

### **Le Conseil municipal,**

- **Mandate le CDG 68** afin de mener pour son compte, dans le cadre d'un accord de méthode, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local.
- **S'engage à communiquer** au CDG 68 les caractéristiques qualitatives et quantitatives des effectifs, nécessaires à la consultation.
- **Prend acte** que l'application de l'accord collectif local est subordonnée à son approbation par l'autorité territoriale ou **le Conseil municipal**.
- **Prend acte** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra par délibération qu'à l'issue du marché public mené par le CDG 68, après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, **la commune de Ruelisheim** gardant la faculté de ne pas adhérer au contrat collectif souscrit par le CDG 68.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

**14 voix POUR/18.**



## **POINT 6. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties par le Conseil Municipal**

### ▣ Concessions dans les cimetières :

- 1<sup>ère</sup> demande de concession : R n° 14
- Renouvellement de concession : Rangée 66 n° 81

### ▣ Droit de préemption urbain

N° DIA	Section	Parcelle	Superficie M <sup>2</sup>	Lieu des travaux	Décision
1/2025	1	203	124	2 PLACE DE L'EGLISE	./.

## **POINT 7. Interventions des Délégués Communautaires**

M2A : conseil d'agglomération DUSSOURD Francis MONGIN Paulette (suppléante)	Monsieur le Maire fait part de sa réunion à l'agglomération du 27/01/2025. Elle fut consacrée à un nouveau Débat d'Orientation Budgétaire, le 1 <sup>er</sup> étant caduque. En effet, des coupes ont dû être opérées en fonctionnement.
SYNDICAT DU DOLLERBAECHLEIN : - VOGEL Maurice - FRARE Francis - VOGT Pascal - NISSELI Michaël	RAS si ce n'est la 1 <sup>ère</sup> réunion relative à l'étude du futur du Dollerbaechlein.
SYNDICAT DES RIVIERES DE HAUTE ALSACE : - DUSSOURD Francis, - VOGEL Maurice.	Une réunion aura lieu la semaine prochaine à Oberhensen.
SYNDICAT DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNALES : - DUSSOURD Francis, - FRARE Francis	RAS.



**POINT 8. Divers**▪ **Vente d'un terrain communal au lotissement le chêne :**

La vente est prévue mercredi 29/01. Projet kiné avec la société PATAMOUV.

▪ **PLUi :**

Au final, la commune a pu conserver sa zone de 30 ares rue de la forêt : cette surface va repasser en terrain constructible : ce sera donc de la réserve foncière pour les années à venir.

La zone située rue de Wittenheim a également été conservée. Mais ici, il faudra un projet d'ensemble.

▪ **80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération :**

Monsieur FAIVRE fait un rapide point : le dispositif a été revu avec le service technique cette semaine.

L'arrêté de circulation a été rédigé puis dispatché.

Les parkings seront les suivants : parking de la mairie, le foyer, celui de M. HOLDER et de M. FEIST.

Le pavoisement est en cours.

L'exposition sera installée en mairie dès mercredi et visible du vendredi au dimanche.

Les tombes des soldats tombés à Ruelisheim seront fleuries le vendredi 31/01 à 10h00.

5 places pour les véhicules militaires seront neutralisées sur le parking de la mairie.

Des tonnelles + chaises seront mises en place pour les invités.

Monsieur FAIVRE demande que quelques élus puissent guider ces invités à la messe et à la sortie de la messe. Il demande aussi que quelques élus puissent assurer la sécurité du défilé.

Des bougies seront mises aux fenêtres des maisons ainsi qu'à la mairie.

Damien complète en précisant que l'exposition sera visible sur 3 jours.

Les écoles visiteront l'exposition le vendredi 31/01/2025.

La presse sera présente le vendredi à 14h00.

Il sollicite encore les élus pour une dernière distribution de tract (avant ce we).

Enfin, Monsieur GIRARD explique que le service des boissons sera finalement assuré par les agents de la commune et non le traiteur ni les élus.

▪ **CITIVIA :**

Monsieur NISSLÉ fait part de sa dernière réunion à CITIVIA.

CITIVIA est un organisme qui accompagne les collectivités dans des projets, des études, des diagnostics.

En 2024, CITIVIA a participé ou va participer à 8 grands projets dont le parking fonderie à Mulhouse, la réhabilitation d'une zone à Mulhouse, une réhabilitation au lycée BUGATTI, un espace muséum à Wittenheim près du chevalement, un périscolaire etc...

Le dernier projet consiste à lutter contre l'habitat indigne : les habitants de M2A pourront faire gratuitement des diagnostics de performance énergétique de leurs maisons + réalisation des travaux. M2A prendra en charge ces frais, CITIVIA se faisant financer par l'Etat : Monsieur RAMUNDI précise que cela représente jusqu'à 3 500 € par foyer.

▀ *Travaux rue de la forêt :*

Les travaux ont repris depuis la mi-janvier. Les travaux avancent à un bon rythme.

Levée de séance à 20h 40.

**Tableau des signatures**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**de la Commune de Ruelisheim**  
**de la séance du 28 janvier 2025**

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 19 décembre 2024,
2. Marché public - attribution du marché « rénovation du complexe sportif à Ruelisheim,
3. Marché public- attribution du marché « restructuration partielle et extension de la caserne CPI »,
4. Acquisition de parcelles rue de l'église,
5. Prévoyance - renouvellement de la convention au 1<sup>er</sup> janvier 2026,
6. Compte-rendu des décisions prises par la mairie suivant les délégations consenties par le Conseil Municipal,
7. Intervention des Délégués Communautaires,
8. Divers.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUSSOURD Francis	Maire		
FAIVRE Jean-Michel	1 <sup>er</sup> Adjoint		
MONGIN Paulette	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
SCHIRCK Damien	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
NICOLOSI Nathalie	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
GIRARD Francis	5 <sup>ème</sup> Adjoint		
VOGEL Maurice	Conseiller municipal		
KOEGLER Sabine	Conseillère municipale		
SCHMUCK Corinne	Conseillère municipale	A donné procuration à Nathalie NICOLOSI	
FRARE Francis	Conseiller municipal		
VOGT Pascal	Conseiller municipal	Absent	
RAMUNDI Robert	Conseiller municipal		
COLARD Laurence	Conseillère municipale	A donné procuration à Paulette MONGIN	
FUCHEY Françoise	Conseillère municipale		
PETERSCHMITT Ghislain	Conseiller municipal	Absent	
BOTTLAENDER Valérie	Conseillère municipale	Absente	
NISSLÉ Michaël	Conseiller municipal		
SOUBAYA Alexia	Conseillère municipale	Absente	